

☐ Choix 1 : J'opte pour la gestion libre

Vous définissez les supports de placements sur lesquels vous souhaitez investir votre épargne, dans le tableau ci-dessous.

NOM DU FCPE	REPARTITION DU VERSEMENT
	%
	%
	%
	%
	%
	%
	%
Total	100%

☐ Choix 2 : J'opte pour la gestion pilotée

Vous déléguez à votre teneur de compte la gestion de votre épargne. IEFP Epargne Salariale répartit votre épargne et vos versements futurs selon la grille de gestion prédéfinie prévue dans votre contrat. Ce mode de gestion a pour objectif de réduire progressivement les risques financiers par une augmentation progressive de la part des sommes investies dans un FCPE présentant un profil d'investissement à faible risque.

Afin de choisir la grille de gestion pilotée souhaitée, merci de vous reporter au contrat de votre entreprise.

Nom de la grille de gestion pilotée choisie : _____

▪ A QUI ENVOYER CE BULLETIN DE VERSEMENT ?

Ce bulletin de versement doit être envoyé à l'adresse suivante :

PRADO EPARGNE - IEFP EPARGNE SALARIALE 46 rue Jules Méline 53098 LAVAL Cedex 9	Pour consulter votre compte : <ul style="list-style-type: none">• Connectez-vous à votre espace Internet dédié SALARIES via le site www.pradoepargne.com, espace CONSULTEZ VOTRE COMPTE, bouton SALARIES• Contactez le SVI de PRADO EPARGNE au 09.70.808.760 (appel non surtaxé)• Installez l'application mobile gratuite disponible pour iPhone et Android
---	---

Tout bulletin incomplet ou erroné ne pourra donner lieu à un traitement et vous sera retourné.

Il est rappelé que la souscription de parts de FCPE n'est pas permise aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/"U.S. Person" (selon la définition disponible sur le site internet de www.pradoepargne.com).

Conformément au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, vos données personnelles sont traitées par IEFP EPARGNE SALARIALE (IEFP ES) aux fins de tenue des comptes d'épargne salariale et d'accès aux fonctionnalités de votre espace en ligne sécurisé. Elles sont destinées aux membres du personnel dûment habilités d'IEFP ES ainsi qu'à ses sous-traitants éventuels et, s'il y a lieu, aux gestionnaires financiers dans le cadre d'échange d'informations. Elles sont conservées par IEFP ES pendant une durée maximale de trente ans à compter de la disponibilité des avoirs. Vous pouvez exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation précitée en écrivant à : protection-donneespersonnelles@humanis.com ou à Groupe HUMANIS – cellule Protection des données personnelles - 141, Rue Paul Vaillant Couturier - 92246 MALAKOFF Cedex. Pour en savoir plus, consultez le site internet du groupe HUMANIS via : <https://humanis.com/groupe/cnil-en-savoir-plus/>.

Date : | | |

Signature obligatoire :

AVERTISSEMENT :

La législation relative aux obligations de vigilance et de déclaration en matière de lutte anti-blanchiment imposant la mise en place de contrôles, tout versement volontaire **supérieur à 8000 €** effectué sur un plan d'épargne salariale, doit être accompagné de la copie de la pièce d'identité en cours de validité de la personne effectuant ce versement. Pour tout versement **supérieur à 15000 €** merci de produire la copie de la pièce d'identité en cours de validité de la personne effectuant ce versement et son dernier avis d'imposition. A défaut de transmission de ces pièces, votre teneur de compte ne sera pas en mesure d'enregistrer votre versement.